

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 21/10/2014

CONVENTION
entre
la Ville du BOUSCAT,
la Société DALKIA France
et GAZ DE BORDEAUX

relative à l'appel d'offre « Marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation »

Entre :

La Ville du BOUSCAT, faisant à l'effet des présentes, élection de domicile à Mairie du Bouscat BP 20 045, 33 491 Le Bouscat Cedex représentée par Monsieur le Maire, dûment habilitée à cet effet, et désignée ci-après par « **la Ville du BOUSCAT** ».

d'une part,

La Société DALKIA FRANCE, n° SIREN 403 211 295, Société Anonyme au capital de 220 094 304,00 euros, dont le siège situé 37 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny BP 38, 59350 SAINT ANDRE, faisant à effet des présentes, élection de domicile à la Direction Régionale, 55 Boulevard des Expositions, 33525 BRUGES, représentée par son Directeur du Centre Aquitaine Midi Pyrénées, Monsieur Bernard DURIS, dûment habilitée à cet effet, et désignée ci-après par « **DALKIA** ».

d'une part,

GAZ DE BORDEAUX, Société par Actions Simplifiée au capital de 757 576 euros, ayant son siège situé 6 Place Ravezies, 33075 BORDEAUX cedex, immatriculé au Registre du Commerce de BORDEAUX, sous le numéro 502 941 479, représenté par son Directeur Général, Monsieur Eric MANZANO, dûment habilité à cet effet, et désigné ci-après par « **GAZ DE BORDEAUX** ».

d'autre part.

ci-après désignées les « parties ».

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La Ville du BOUSCAT est titulaire auprès de GAZ DE BORDEAUX, des contrats de fourniture de gaz naturel permettant l'alimentation de l'ensemble de nos ERP .

Dans le cadre des marchés publics signés par la Ville du BOUSCAT, ce dernier a mandaté divers prestataires extérieurs aux fins de gérer ses contrats d'approvisionnement énergétique et de régler, en son nom, les factures afférentes à ceux-ci auprès des fournisseurs concernés.

La présente convention ne saurait se substituer aux contrats signés entre GAZ DE BORDEAUX et la Ville du BOUSCAT dont seules les conditions générales et conditions particulières font foi.

Dans ce contexte, la présente convention a pour objet de préciser les obligations respectives de l'ensemble des parties concernées.

En conséquence, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Champ d'application

Dans le cadre du marché n° 06-532, à effet du 1^{er} mars 2009 et à échéance du 31 décembre 2016, la Ville du BOUSCAT a mandaté la Société DALKIA aux fins de gérer les contrats de fourniture de gaz naturel conclu avec GAZ DE BORDEAUX concernant les points de consommation dont la liste figure en Annexe 1.

Article 2 – Obligations de la Ville du BOUSCAT

La Ville du BOUSCAT demeure le seul titulaire de ces contrats, et assume, à ce titre, toutes les obligations qui sont les siennes, en qualité de lien de GAZ DE BORDEAUX, prévues dans les Conditions Générales de Vente et les Conditions Particulières de Vente.

La Ville du BOUSCAT déclare toutefois avoir délégué à DALKIA, qui a accepté cette mission, la gestion et le suivi de ces contrats ainsi que le paiement des factures et de toutes les sommes afférentes à ceux-ci et, plus généralement, tous les actes de gestion et d'administration liés à leur exécution.

Article 3 – Obligations de DALKIA

DALKIA s'engage à respecter la mission qui lui a été confiée par la Ville du BOUSCAT et à remplir avec la plus parfaite diligence les obligations dont l'exécution lui a été déléguée, tant dans le respect de son mandat que des stipulations du contrat de fourniture, notamment les délais de paiement, conclu entre la Ville du BOUSCAT et GAZ DE BORDEAUX dont elle doit désormais assurer l'exécution.

A ce titre, la Société DALKIA transmettra, dès la signature de la présente convention, à GAZ DE BORDEAUX 6 Place Ravezies 33075 BORDEAUX cedex, toutes les pièces (administratives et techniques) nécessaires à la facturation notamment ses coordonnées bancaires.

Article 4 – Obligations de GAZ DE BORDEAUX

GAZ DE BORDEAUX transmettra le bilan annuel à la Ville du BOUSCAT sur l'exécution détaillée des contrats de fourniture.

Article 5 – Durée – Modification – Différends

La Ville du BOUSCAT et DALKIA s'interdisent, de quelque façon que ce soit, de vendre ou de céder à des tiers du gaz qui a été livré pour chaque site mentionné à l'Annexe de la présente convention.

La présente convention prend effet le 1^{er} mars 2009 pour se terminer le 31 décembre 2016.

Toute modification de la présente se fera par voie d'avenant.

Les différends susceptibles de s'élever entre les trois parties prendront la forme d'une réunion à l'initiative de la partie s'estimant lésée et, en cas de désaccord, seront soumis à la juridiction des tribunaux compétents.

En cas de non respect par l'une des parties de ses engagements contractuels, la présente convention pourra être résiliée à tout moment après une mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 15 jours par la partie s'estimant lésée.

Article 6 – Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour toute modification, signification ou assignation, les parties font élection de domicile à l'adresse des signataires.

Fait au Bouscat en trois exemplaires originaux, le 01/03/2009

Pour
la Ville du BOUSCAT
Monsieur Patrick BOBET
En qualité de Maire (1) (2)

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

J. Prigent
Jean-Yves PRIGENT

Pour
DALKIA
Monsieur Bernard DURIS
En qualité de Directeur (1) (2)

Lu et approuvé
B.

Pour
GAZ DE BORDEAUX
Monsieur Bernard HGOBURU
En qualité de responsable
Commercial Grand Comptes (1) (2)

Lu et approuvé
GAZ DE BORDEAUX
SAS au capital de 757 576 euros
RCS BORDEAUX 502 941 479
6 Place RAVEZIES
33075 BORDEAUX CEDEX

- (1) faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »
- (2) parapher l'intégralité de la présente convention



ANNEXE 1

N° CONTRAT	N° PCE	NOM CONSOMMATEUR	ADRESSE PCE
208 351	133 599	BIBLIOTHEQUE	Place du Président ROOSEVELT
418 155	129 361	CENTRE ADMINISTRATIF	Rue COUDOL
208 369	128 756	CIMETIERE	Rue Jean BROUILLON
208366	128146	Logement d'accueil des Pèlerins	4 Rue BLANQUI
208372	131538	CRECHE CHENILLE VERTE	Rue du Président KENNEDY
208373	131536	GARDERIE CHENILLE VERTE	Rue du Président KENNEDY
208373	131537	MATERNELLE CHENILLE VERTE	Rue du Président KENNEDY
461 211	267 759	ECOLE DE MUSIQUE	79 Rue Raymond LAVIGNE
503 951	274 238	ENSEMBLE SCOLAIRE JEAN- JAURES	50 Avenue Aristide BRIAND
436 404	265 763	ECOLE PRIMAIRE LAFON-FELINE	24 Avenue LAKANAL
458 119	268 657	ECOLE PRIMAIRE CENTRE 1&2	40 Rue Georges LAFONT
208361	130533	SALONS DE L'ERMITAGE(bureaux)	10 Rue Bertrand HAURET
208394	131163	Garderie LAFON-FELINE	19 Avenue LAKANAL
208 381	128 657	GYMNASE M MARRONNIER	34 Avenue Aristide BRIAND
260 746	225 282	HALTE GARDERIE MOSAÏQUE	39 Avenue Léon BLUM
232212	130815	CROIX ROUGE FRANCAISE	73 Rue du Président KENNEDY
295145	229415	CRECHE & MATERNELLE PROVIDENCE	Rue CONDORCET
491345	271974	MATERNELLE CENTRE	Place du Président ROOSEVELT
398946	256733	MATERNELLE ERMITAGE	130 Avenue du Président Robert SCHUMAN
225487	218135	MATERNELLE LAFON-FELINE	Rue Camille MAUMEY
208370	130816	CLSH de la CHENERAIE	Rue du Président KENNEDY
246415	221865	PISCINE MUNICIPALE	Rue des écus
208 362	132 596	SALLE DES FETES ERMITAGE	Rue JEAN MARTIAL
273248	226046	SALLE DE SPORT DES ECUS	Rue des ECUS
208391	131432	SALLE DES SPORTS DELAFILOLIE	126 Rue Raymond LAVIGNE
208364	129360	SALLE DE SPORT JEAN MARTIAL	Rue COUDOL
208350	129369	Direction des Services Techniques	9 Rue COUDOL
518884	275714	VESTIAIRES TRIBUNE DES ECUS	Rue des écus